~~FRC 2. 10289.c 1.C.~~

Case
FRC
17335

TESTAMENT

DE

DESBRUGNIERES.

THE NEWBERRY
LIBRARY

TESTAMENT DE DESBRUGNIERES.

Au Nom, &c.

Ce jourd'hui vingt-cinq Septembre mil sept cent quatre-vingt-huit, moi Fiacre-Pancrace-Honoré Desbrugnieres, Ecuyer, Conseiller du Roi, Exempt de Police de la bonne ville de Paris, sain de corps et d'esprit, ai fait mon présent Testament.

J'institue pour mon Héritier & Légataire universel mon cher et digne Confrère d'Agoult, sans que pour cela il soit tenu de renoncer aux aumônes du Gouvernement, et aux turpitudes lucratives que sa pauvreté lui a conseillées jusqu'à présent ; et en cas de décès sans hoirs mâles, je lui substitue M. son Frère

pour les grandes espérances qu'il a données en arrêtant le Cardinal ; le tout à condition qu'ils draperont l'un et l'autre pendant six mois.

Je lègue à Monsieur ALBERT, futur Conseiller d'Etat, une somme de cinquante écus une fois payer, et cent écus s'il parvient à être Lieutenant-Civil dans le Grand-Bailliage.

Je lègue à Monsieur l'Abbé MAURY, trois paquets de plumes de corbeau pour écrire mon Oraison funèbre.

Je lègue à Monsieur PIEPAPE DE PIED-PLAT, Conseiller d'Etat, ma Collection d'Arrêts du Conseil, lesquels se trouveront dans ma garderobe.

Je lègue à Monsieur MOREAU, Historiographe de France, un traité, écrit de ma main, et dédié à Monseigneur l'Archevêque de Sens, sur l'usage légitime des Lettres de Cachet, avec l'historique de toutes celles que j'ai mises à exécution, formant douze volumes in-4°. ; je le charge de faire imprimer cet ouvrage, et

je lui en laiſſe le produit, quoiqu'il puisse vivre avec vingt-deux mille livres de pension mentionnées au Compte rendu, & les profits éventuels.

Je lègue à Monsieur le Lieutenant-Général de la Sénéchauſſée de Lyon, le Cordon noir que j'étais sur le point d'obtenir, pour lui prouver l'eſtime que je fais de sa correſpondance secrète avec Monſieur le Garde des Sceaux, & de ſon heureux talent pour la persuasion.

Je lègue à Messieurs les Officiers du Grand-Bailliage de Sens, à chacun la somme de six livres, pour ajouter aux quarante-cinq mille livres qu'ils ont déjà reçues, aux termes de leur marché.

Je lègue à chacun de Messieurs du Grand-Bailliage de Rouen, une sellette en bois de chêne, fermant à clef, avec leur bonnet quarré cloué dessous, quand ils recevront, pour récompense de leurs services, le brevet de décroteurs à la royale suivant la Cour.

Je lègue à Monsieur Boullenger, Lieutenant-Général-Civil au Grand-Bailliage de Rouen, un Coffre à l'antique pour y renfermer les haillons de ses Pères. A l'exemple d'Esope, je l'invite à visiter souvent ce dépôt, pour reconnoître les signes de sa servitude, et ne pas oublier la bassesse de son extraction. La Noblesse qu'on achète, annonce toujours l'impuissance de s'élever par des vertus ; & ce petit Escamoteur ennobli n'a que trop prouvé son origine, en se montrant aussi vil, aussi lâche Citoyen que Magistrat ignorant sur les droits de la Constitution.

Je lègue à Me Jean Vasse, Procureur du Roi au même Grand-Bailliage, Seigneur du Saussay, & non d'autres lieux, la Pendule, en forme de cartel, qui m'a été donnée par un Maître de Billard, et le Secrétaire en bois d'Acajou que je me suis fait donner par les Syndics et Adjoints des Maîtres Tailleurs ; le tout pour l'indemniser de pareilles restitutions qu'il sera contraint de faire tôt ou tard, si

le Parlement vient à ouvrir les yeux sur ses concussions et autres turpitudes.

Je lègue à Monsieur SACQUEPÉE, Avocat du Roi au même Grand-Bailliage, un pot d'onguent pour les écrouelles ; de plus, une recette infaillible pour guérir les maladies du cœur, avec pouvoir de la communiquer à son lâche et matériel parent.

Je lègue au Secrétaire FÉREY, à tous les Procureurs, Greffiers du même Grand-Bailliage, et autres Canailles de la même espèce, tout le mépris que la Nation a voué aux Agents et Apologistes des nouvelles Loix : leur astucieuse conduite ne les mettra jamais à l'abri de l'infamie.

Je lègue à Monsieur LINGUET, douze bouteilles de fiel pour mettre dans son encre, et douze marteaux de forgeron pour forger son style. Je lui lègue de plus un coussin matelassé, qui pourra bien lui être utile de plus d'une manière.

Je lègue à Monsieur l'Abbé MORLET, vingt-quatre sous, pour prix de son dernier Libelle contre le Parlement.

Je lègue au Rédacteur du Courrier de l'Europe, tous les coups de bâton qui me seront dus au jour de mon décès.

Je lègue aux Compilateurs du Journal de Paris, mon article de Nécrologie fait par moi-même, lequel leur sera nonobstant payé par mes héritiers ou par le Gouvernement.

Je lègue à Monsieur BERTHIER, Intendant de Paris, une paire de bottes fortes, une selle et un fouet de poste, pour se transporter avec plus de célérité par-tout où il y a quelque vilenie à faire & quelque chose à gagner.

Je lègue au petit Monsieur DE MAUSSION, Intendant de Rouen, ancien Conseiller au Parlement-Maupeou, un Traité de la Morgue et des Démarches inutiles, par Cherfils, Procureur du Roi au Bailliage de Cany; LE

Ffvre son Secretaire pourra bien s'y reconnoître: tel maître, tel valet.

Je lègue à Monsieur de Malartic, Maître des Requêtes, ma culotte de peau pour voyager, car il a usé la sienne sur la route de Rouen et sur celle de Moulins.

Je lègue à Monsieur le Maréchal de Stainville, ma canne à pomme d'yvoire, car lorsqu'on va commander une armée de Mouchards, c'est d'un bâton d'Exempt de Police que l'on a besoin, et non d'un bâton de Maréchal de France.

Je lègue à Monsieur le Marquis d'Harcourt, Commandant par substitution la Haute-Normandie, mon manuscrit sur l'Espionnage, enrichi de notes historiques et curieuses sur tous les prisonniers d'Etat, depuis le 8 Mai Je prie Monsieur le Marquis d'agréer ce foible témoignagne de mon estime :

» A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chere.

Je lègue à Renard, Commissaire de Police

à Rouen, Conseiller ordinaire de la Maison d'Harcourt, Pensionnaire *ad hoc* sur la recette du Spectacle de la même ville, les effets en or et argent, saisis sur les filoux de notre bonne ville de Paris, restés en dépôt chez moi, et non réclamés, afin qu'il s'en éjouisse après ma mort, ou qu'il les joigne à la ſuperbe collection que lui, Madame son Epouse et ses Enfants ont pris grand soin de faire en plus d'un genre, depuis que ledit Renard furete en titre d'office dans la ville, fauxbourgs et banlieue de Rouen.

Je lègue au Chevalier D'OSMOND, Geolier en titre de la Bastille de Rouen, Ivrogne et Parasite de son métier, un exemplaire en grand papier, doré sur tranche, des Chansons bachiques du Menuisier de Nevers, avec un tire-bouchon d'acier fin anglais, dont me fit présent l'illustre Fox, lors de son séjour à Paris, à condition que le légataire aura soin de le suspendre à la place de la Croix qu'il deshonore, & de le porter en tous lieux comme l'emblême de sa crapuleuse passion pour le vin.

Je lègue à FLAMBARD, Lieutenant parvenu de la Gabelle dans la Maréchaussée, l'argent qu'il a dû débourser pour acheter la Croix de Saint Louis, & ce sur sa simple déclaration; ou à son refus, sur l'opinion que le Public a toujours eue de sa bravoure et de ses services militaires..... Je voudrais pouvoir ajouter à ce lègs une petite dose d'honneur; mais il m'en reste si peu pour mes enfants, que charité bien ordonnée doit commencer par les siens.

Je lègue à J.-JOSEPH LE BOULLENGER, Imprimeur ſans caractere, Eſpion privilégié, Mari Kornnmanné, Royaliste abhorré, ma Platitude remplie de bon tabac d'Espagne, avec six pots de Pommade astringente pour l'usage de Madame et de ses Filles.

Je lègue à Monsieur DE SARTINE le Fils, un paquet de billets doux que m'a écrit Adeline, dans le temps même où il se ruinait avec elle; voulant néanmoins que ledit paquet ne lui soit remis qu'autant qu'il aura la place de Procureur du Roi dans le Grand-Bailliage.

Je lègue au nommé BOURGEOIS, Avocat, fils du Commissaire Bourgeois, qui l'a maudit et déshérité en mourant, six chemises, s'il obtient la place d'Avocat du Roi au Grand-Bailliage; je ne lui laisse rien pour manger, parce qu'il dîne tous les jours chez Monsieur le Garde des Sceaux, depuis que ses Confrères l'ont chassé à coups de pieds dans le cul.

Je lègue à Monsieur l'Archevêque de Narbonne, quatre bouteilles d'Eau de Préval, enveloppées dans ses Discours au Roi.

Je lègue à Monsieur DE BAVILLE, un Exemplaire du Maupouana, et un autre de Struenze, par M. son cher Pere, pour achever son éducation.

Je lègue à Monsieur DE NIVERNAIS, un Exemplaire tout neuf de ses petites fables et de ses petits vers, qui l'ont conduit au Ministère, où il se conduit si galemment.

Je lègue à Monsieur DE RIVAROL, ce grand écrivain, ses trente mille Lots de deux

cens livres de la Loterie de douze millions, au profit des Grêlés, bien entendu toutefois, que les porteurs des Billets gagnants n'auront porté que cent livres à ladite Loterie.

Je lègue à Monsieur BERTRAND DE MOLEVILLE, Intendant de Rennes, une Rente de trente-trois livres sur les Etats de Bretagne.

Je lègue à Madame DE MONTESSON, un Exemplaire de Parapilla, avec des Figures en taille-douce.

Je lègue à Madame la Duchesse DE GRAMMONT, un Fifre en yvoire, pour accompagner sa petite voix douce quand elle chante les louanges de Monsieur le principal Ministre.

Je nomme pour mon Exécuteur-Testamentaire Monsieur DE LAMOIGNON, Garde des Sceaux, espérant qu'il voudra bien avoir pour moi la bonté qu'il a eue pour son ami Beaujon, et bien fâché de ne pouvoir aussi le gratifier de quelques huit à neuf cens mille livres;

mais je lui laisse une boîte, avec mon Portrait, garnie de pierres fausses, comme lui, que je le prie d'accepter pour l'amour de moi.

N. B. On croit qu'il existe un Codicile, mais on n'en n'a pas une entière certitude.